



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023-170

PUBLIÉ LE 25 MAI 2023

# Sommaire

## **DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises ( SRPE)**

R32-2023-05-22-00005 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - BOUCHET Lucie (3 pages)	Page 3
R32-2023-05-22-00006 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - BROQUET Henri (3 pages)	Page 7
R32-2023-05-22-00007 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DELATTRE Rémi (3 pages)	Page 11
R32-2023-05-22-00008 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - EARL DE LA GAIE FONTAINE (4 pages)	Page 15
R32-2023-05-22-00009 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - FREVILLE Mickaël (3 pages)	Page 20
R32-2023-05-22-00010 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - LECOMTE Alain (3 pages)	Page 24
R32-2023-05-22-00019 - Contrôle des structures - Rescrit -GLORIAN Mathieu.odt (3 pages)	Page 28
R32-2023-05-22-00011 - Contrôle des structures - Rescrit - COURTIN Maxime.odt (3 pages)	Page 32
R32-2023-05-22-00012 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL BELLE ILE.odt (4 pages)	Page 36
R32-2023-05-22-00013 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL D HAUT MAINIL.odt (4 pages)	Page 41
R32-2023-05-22-00014 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL DU BREUCQ.odt (3 pages)	Page 46
R32-2023-05-22-00015 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL DUFOUR.odt (4 pages)	Page 50
R32-2023-05-22-00016 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL VERNIER THIERRY.odt (7 pages)	Page 55
R32-2023-05-22-00017 - Contrôle des structures - Rescrit - GAEC BEZU HAULLEVILLE.odt (12 pages)	Page 63
R32-2023-05-22-00018 - Contrôle des structures - Rescrit - GAEC THELLIER Jacques et Julien.odt (6 pages)	Page 76
R32-2023-05-22-00020 - Contrôle des structures - Rescrit - PAQUET Samuel.odt (7 pages)	Page 83
R32-2023-05-22-00021 - Contrôle des structures - Rescrit - PRUVOST Anthony.odt (4 pages)	Page 91

DRAAF

R32-2023-05-22-00005

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - BOUCHET  
Lucie



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23078  
Réf DRAAF : 95

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Madame BOUCHET Lucie  
50 chemin cordier  
62500 SAINT OMER**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable  
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 21/02/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 53 a 50 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 21/02/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur BOULIER Loïc à SAINT OMER.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 53 a 50 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23078**

**Madame BOUCHET Lucie** demeurant à **SAINT OMER** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 53 a 50 ca .

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
SAINT OMER	AM161	ha 7 a 50 ca
	AM0005	ha 10 a 00 ca
	BP0447	ha 36 a 00 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00006

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - BROQUET  
Henri



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23172  
Réf DRAAF : 94

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur BROQUET Henri**  
**22 rue du château d'eau**  
**62500 ZUDAUSQUES**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 05/04/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 8 ha 71 a 20 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 05/04/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par l'INDIVISION CLAY Philippe et Monique à SERQUES.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 8 ha 71 a 20 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23172**

**Monsieur BROQUET Henri** demeurant à **ZUDAUSQUES** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 8 ha 71 a 20 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
SERQUES	ZB171	ha 45 a 78 ca
	ZB170	ha 22 a 65 ca
	ZB172	3 ha 52 a 87 ca
	ZB42	2 ha 20 a 70 ca
	ZB70	ha 87 a 00 ca
	ZB63	1 ha 42 a 20 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00007

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - DELATTRE  
Rémi



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23072  
Réf DRAAF : 93

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur DELATTRE Rémi**  
1 rue du cas  
62310 VINCLY

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 20/02/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 28 ha 27 a 50 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 26/03/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur DELANNOY Jean-Michel à RECLINGHEM.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 24 ha 14 a 25 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23072**

**Monsieur DELATTRE Rémi** demeurant à **VINCLY** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 6 ha 13 a 12 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
RECLINGHEM	AB181	ha 31 a 77 ca
	AB182	ha 8 a 54 ca
	ZC98	1 ha 45 a 32 ca
	ZC96	ha 22 a 82 ca
	ZC95	ha 34 a 75 ca
	ZC92	ha 79 a 68 ca
	ZC91	ha 77 a 89 ca
	ZC94	ha 55 a 83 ca
	ZC93	ha 45 a 71 ca
	ZD41	ha 14 a 65 ca
	ZC60	ha 20 a 50 ca
	ZC62	ha 75 a 66 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00008

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - EARL DE LA  
GAIE FONTAINE



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Réf. :62-23098  
Réf. DRAAF : 87

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

EARL DE LA GAIE FONTAINE

Monsieur COQUELLE Hubert

1 rue francois duconseil

62860 OISY LE VERGER

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 06/03/2023, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 68 ha 97 a 70 ca dans le cadre de la cession de baux entre Monsieur COQUELLE Yves (associé exploitant sortant de l'EARL) et Monsieur COQUELLE Hubert (associé exploitant de l'EARL) sans modification de la surface de la société.

Cette demande a été enregistrée complète le 06/03/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III. de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/4

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérécourse citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/4

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23098**

**EARL DE LA GAIE FONTAINE** représentée par **Monsieur COQUELLE Hubert** demeurant à **OISY LE VERGER** a déposé une demande non soumise à autorisation d'exploiter pour : 68 ha 97 a 70 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
AUBENCHEUL-AU-BAC	U 467	ha . 8 a. 95 ca.
	U 476	ha . 29 a. 10 ca.
	ZA 15	1 ha . 34 a. 30 ca.
	U 478	ha . 30 a. 85 ca.
	U 484	ha . 4 a. 80 ca.
	ZA 12	ha . 16 a. 78 ca.
	ZA 14	ha . 26 a. 30 ca.
	ZA 5	ha . 29 a. 30 ca.
EPINOY	ZA 9	ha . 41 a. 30 ca.
	ZA 10	ha . 48 a. 10 ca.
	ZA 11	1 ha . 17 a. 80 ca.
	ZA 12	2 ha . 91 a. 70 ca.
BOURLON	ZR 127	4 ha . 46 a. 87 ca.
	ZR137	ha . 65 a. 53 ca.
	ZR 133	2 ha . 79 a. 63 ca.
	ZR 134	ha . 15 a. 20 ca.
	ZR 135	ha . 40 a. 25 ca.
	ZR 136	ha . 35 a. 54 ca.
OISY-LE-VERGER	ZB 85	ha . 12 a. 29 ca.
	ZB 87	2 ha . 67 a. 14 ca.
	ZA 28	1 ha . 00 a. 00 ca.
	ZE 47	5 ha . 76 a. 00 ca.
	ZK 31	ha . 75 a. 20 ca.
	ZL 60	1 ha . 04 a. 00 ca.
	ZB 92	2 ha . 83 a. 31 ca.
	ZB 95	2 ha . 82 a. 01 ca.
	ZE 48	2 ha . 61 a. 00 ca.
	ZE 49	4 ha . 09 a. 00 ca.
	ZE 43	ha . 6 a. 80 ca.
	ZL 67	3 ha . 40 a. 00 ca.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

	ZL 98	1 ha . 67 a. 00 ca.
	ZL 68	1 ha . 19 a. 00 ca.
	ZL 91	ha . 43 a. 00 ca.
	ZL 99	3 ha . 39 a. 10 ca.
OISY-LE-VERGER	ZE 53	ha . 94 a. 00 ca.
	ZK 10	ha . 64 a. 00 ca.
	ZE 52	2 ha . 13 a. 00 ca.
	ZE 84	ha . 94 a. 20 ca.
	ZE 51	1 ha . 62 a. 00 ca.
	ZI 16	ha . a. 35 ca.
	ZI 17	10 ha . 03 a. 30 ca.
	ZI 20	1 ha . 25 a. 00 ca.
	ZA 166	ha . 6 a. 70 ca.
	ZE 44	ha . 40 a. 00 ca.
	ZL 69	ha . 48 a. 00 ca.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00009

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - FREVILLE  
Mickaël



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23123  
Réf DRAAF : 96

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur FREVILLE Mickaël**  
**58 rue du Groseillier**  
**62134 LISBOURG**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 16/03/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 9 ha 83 a 52 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 16/03/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur LAMORILLE Michel à LISBOURG.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 62 ha 78 a 50 ca inférieure au seuil de contrôle 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
n°62-23123

**Monsieur FREVILLE Mickaël** demeurant à **LISBOURG** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 9 ha 83 a 52 ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
LISBOURG	0A 0168	ha 24 a 53 ca
	0A 0169	ha 24 a 13 ca
	0A 0662	ha 31 a 54 ca
	0D 0445	ha 29 a 98 ca
	0D 0452	ha 10 a 66 ca
	0A 0006	ha 34 a 06 ca
	0A 0153	ha 23 a 59 ca
	0A 0958	ha 43 a 63 ca
	0D 0538	ha 43 a 94 ca
	0A 0156	ha 12 a 49 ca
	0A 0658	ha 97 a 25 ca
	0A 0659	ha 9 a 11 ca
	0D 0446	ha 57 a 91 ca
	0D 0470	ha 48 a 96 ca
	0A 0149	ha 37 a 42 ca
	0D 0405	ha 39 a 95 ca
	0D 0469	ha 47 a 50 ca
	0D 0537	ha 36 a 36 ca
	0A 0959	ha 35 a 67 ca
	ZC 0048	ha 99 a 20 ca
ZC 0049	1 ha 95 a 67 ca	

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00010

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - LECOMTE  
Alain



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23075  
Réf DRAAF : 97

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur LECOMTE Alain  
3 bis grand rue  
62860 BARALLE**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 20/02/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 4 ha 25 a 40 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 20/02/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur LECOMTE Didier à BARALLE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 40 ha 62 a 40 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23075**

**Monsieur LECOMTE Alain** demeurant à **BARALLE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 4 ha 25 a 40 ca .

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie (ha)</b>
62860 BARALLE	000 ZE 44	0.6260
62860 BARALLE	000 ZE 35	0.5640
62860 BARALLE	000 ZE 39	0.1420
62860 BARALLE	000 ZE 40	0.2070
62860 BARALLE	000 ZE 42	1.3340
62860 BARALLE	000 ZE 43	0.5330
62860 BARALLE	000 ZE 37	0.2020
62860 BARALLE	000 ZE 41	0.1790
62860 BARALLE	000 ZE 38	0.1950
62860 BARALLE	000 ZE 36	0.2720

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00019

Contrôle des structures - Rescrit -GLORIAN  
Mathieu.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Monsieur GLORIAN Mathieu  
BRASSERIE PAYSANNE DE L ARTOIS  
5ter rue de Roeux  
62580 GAVRELLE

Réf. :62-23152  
Réf. DRAAF : 86

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 04/04/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 26 ha 21 a 25 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23152**

**Monsieur GLORIAN Mathieu** demeurant à **GAVRELLE** a déposé un rescrit pour : 21 ha 77 a 25 ca

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
GAVRELLE	ZN4	ha 90 a 90 ca
	ZN5	ha 89 a 80 ca
	ZN7	2 ha 25 a 70 ca
	ZN8	2 ha 31 a 90 ca
	ZN9	2 ha 93 a 60 ca
	ZN20	ha 38 a 50 ca
	ZN21	2 ha 49 a 10 ca
	ZN68	3 ha 04 a 26 ca
	ZN72	2 ha 08 a 90 ca
	ZN75	ha a 99 ca
	ZN3	4 ha 43 a 60 ca

DRAAF

R32-2023-05-22-00011

Contrôle des structures - Rescrit - COURTIN  
Maxime.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Monsieur COURTIN Maxime  
2 rue du Pont Brogniart  
62310 HEZECQUES

Réf. :62-23109  
Réf. DRAAF : 79

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 10/03/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 24 ha 84 a 64 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

Monsieur **COURTIN Maxime** demeurant à **HEZECQUES** a déposé un rescrit pour 7 ha 82 a 60 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
HEZECQUES	B245	ha 64 a 70 ca
	ZB32	ha 61 a 77 ca
	B219	1 ha 44 a 75 ca
	B220	ha 49 a 60 ca
	B37	ha 78 a 10 ca
	ZA03	ha 21 a 16 ca
	ZB31	ha 48 a 96 ca
	ZA1	ha 76 a 15 ca
	ZB30	1 ha 00 a 26 ca
MATRINGHEM	B294	ha 92 a 00 ca
	B296	ha 23 a 30 ca
	B295	ha 21 a 85 ca

DRAAF

R32-2023-05-22-00012

Contrôle des structures - Rescrit - EARL BELLE  
ILE.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Réf. :62-23150  
Réf. DRAAF : 88

EARL BELLE ILE

Monsieur BOURGEOIS Olivier

2 impasse Belle Ile

62180 TIGNY NOYELLE

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 29/03/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en la transformation de l'exploitation individuelle de Monsieur BOURGEOIS Olivier en EARL BELLE ILE sans autre modification. Monsieur BOURGEOIS Olivier sera l'unique associé exploitant gérant l'EARL.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23150**

**EARL BELLE ILE** représentée par **Monsieur BOURGOIS Olivier** demeurant à **TIGNY NOYELLE** a déposé un rescrit pour : 101 ha 20 a 70 ca

COMMUNE	Section	N°	CONTENANCE
CONCHIL LE TEMPLE	ZB	0019	5 ha 38 a 73 ca
CONCHIL LE TEMPLE	ZC	0012	4 ha 65 a 11 ca
NEMPONT SAINT FIRMIN	ZA	0012	3 ha 12 a 93 ca
NEMPONT SAINT FIRMIN	ZA	0015	1 ha 57 a 04 ca
TIGNY NOYELLES	ZC	0035	3 ha 85 a 46 ca
TIGNY NOYELLES	ZD	0031	1 ha 01 a 19 ca
NEMPONT SAINT FIRMIN	ZA	0014	1 ha 54 a 36 ca
TIGNY NOYELLE	ZD	0032	0 ha 82 a 50 ca
TIGNY NOYELLE	ZD	0043	9 ha 74 a 07 ca
TIGNY NOYELLE	AB	0108	4 ha 74 a 70 ca
TIGNY NOYELLE	ZA	0052	0 ha 16 a 75 ca
TIGNY NOYELLE	ZA	0053	0 ha 03 a 36 ca
TIGNY NOYELLE	ZB	0042	0 ha 11 a 17 ca
TIGNY NOYELLE	ZB	0043	0 ha 02 a 71 ca
TIGNY NOYELLE	AB	0094	0 ha 75 a 20 ca
TIGNY NOYELLE	AB	0095	0 ha 26 a 00 ca
TIGNY NOYELLE	AB	0096	0 ha 07 a 36 ca
TIGNY NOYELLE	AB	0243	0 ha 45 a 79 ca
TIGNY NOYELLE	ZB	0002	2 ha 89 a 00 ca
NEMPONT SAINT FIRMIN	ZC	0036	0 ha 58 a 77 ca
ROUSSENT	ZE	0013	12 ha 08 a 83 ca
TIGNY NOYELLE	ZD	0017	4 ha 97 a 67 ca
TIGNY NOYELLE	ZD	0029	1 ha 14 a 70 ca
TIGNY NOYELLE	ZD	0033	0 ha 82 a 50 ca
TIGNY NOYELLE	ZD	0041	4 ha 65 a 75 ca
NEMPONT SAINT FIRMIN	ZA	0013	1 ha 52 a 28 ca
FORT MAHON PLAGE	AC	0006	3 ha 25 a 80 ca
FORT MAHON PLAGE	AC	0008	3 ha 21 a 43 ca
FORT MAHON PLAGE	AC	0009	0 ha 81 a 20 ca
TIGNY NOYELLE	AB	0225	4 ha 09 a 30 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

TIGNY NOYELLE	ZB	0003	4 ha 03 a 53 ca
TIGNY NOYELLE	ZC	0001	1 ha 42 a 79 ca
TIGNY NOYELLE	ZD	0002	4 ha 22 a 82 ca
TIGNY NOYELLE	ZC	0022	4 ha 70 a 96 ca
TIGNY NOYELLE	ZB	0004	6 ha 49 a 70 ca
TIGNY NOYELLE	ZB	0005	1 ha 89 a 24 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00013

Contrôle des structures - Rescrit - EARL D HAUT  
MAINIL.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

EARL D'HAUT MAINIL

Messieurs CANNESSON Edouard, Bertrand  
48 rue de fillievres  
62390 QUOEUX HAUT MAINIL

Réf. :62-23170  
Réf. DRAAF : 84

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 05/04/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'entrée de Monsieur CANNESSON Bertrand dans l'EARL D'HAUT MAINIL sans apport de superficie.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur CANNESSON Bertrand remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur CANNESSON Bertrand est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23170**

**EARL D'HAUT MAINIL** représentée **Messieurs CANNESSON Edouard, Bertrand** demeurant à **QUOEUX HAUT MAINIL** a déposé un rescrit pour : 155 ha 63 a 84 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
62770 FILLIÈVRES	000 ZR 32	3 ha 37 a 50 ca
62770 FILLIÈVRES	000 ZR 7	1 ha 34 a 40 ca
62770 FILLIÈVRES	000 ZR 31	ha 33 a 70 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AR 47	6 ha 29 a 52 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AV 15	1 ha 67 a 55 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AV 17	ha 56 a 18 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZI 7	1 ha 67 a 85 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZI 9	3 ha 93 a 82 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZI 6	15 ha 08 a 63 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZI 12	3 ha 99 a 10 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZK 19	1 ha 55 a 82 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AV 14	1 ha 40 a 12 ca
62770 FILLIÈVRES	000 ZR 8	ha 35 a 50 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZI 1	12 ha 54 a 89 ca
62770 FILLIÈVRES	000 ZR 28	1 ha 15 a 40 ca
62770 FILLIÈVRES	000 ZP 4	5 ha 06 a 30 ca
62770 FILLIÈVRES	000 ZP 5	1 ha 82 a 10 ca
62770 FILLIÈVRES	000 ZV 7	3 ha 63 a 20 ca
62770 FILLIÈVRES	000 ZR 1	3 ha 54 a 90 ca
62770 FILLIÈVRES	000 ZR 2	ha 60 a 30 ca
62770 FILLIÈVRES	000 ZT 50	7 ha 13 a 70 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZI 10	ha 65 a 39 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AR 46	2 ha 45 a 99 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZI 4	2 ha 36 a 36 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZI 3	13 ha 11 a 56 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZI 2	13 ha 75 a 14 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AR 45	3 ha 59 a 29 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZK 20	14 ha 53 a 88 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZK 18	ha 79 a 98 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 ZI 5	ha 41 a 08 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AV 19	ha 13 a 44 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AV 20	ha 7 a 51 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AV 94	ha 60 a 31 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AV 80	ha 79 a 08 ca
62390 QUOEUX-HAUT-MAÎNIL	000 AV 93	ha 80 a 00 ca
62270 CONCHY-SUR-CANCHE	000 ZC 4	4 ha 52 a 80 ca
62270 CONCHY-SUR-CANCHE	000 ZC 14	1 ha 16 a 80 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

62270 CONCHY-SUR-CANCHE	000 ZM 13	ha 11 a 80 ca
62270 FLERS	000 0C 470	ha 90 a 77 ca
62270 FLERS	000 ZD 6	ha 63 a 70 ca
62270 FLERS	000 ZD 50	ha 79 a 20 ca
62270 FLERS	000 0C 472	ha 54 a 88 ca
62130 HÉRICOURT	000 ZC 81	2 ha 16 a 40 ca
62270 MONCHEL-SUR-CANCHE	000 ZC 15	3 ha 45 a 60 ca
62390 ROUGE Fay	000 ZE 10	8 ha 28 a 40 ca
62390 ROUGE Fay	000 ZE 16	1 ha 27 a 00 ca
62270 FLERS	000 ZD 70	ha 57 a 00 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00014

Contrôle des structures - Rescrit - EARL DU  
BREUCQ.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Réf. :62-23128  
Réf. DRAAF : 82

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

EARL DU BREUCQ

Messieurs CAROUX Guillaume, MERY  
DE MONTIGNY Marc

1306 route de conteville

62142 BELLE ET HOULLEFORT

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 24/03/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur CAROUX Guillaume au sein de l'EARL DU BREUCQ sans apport de superficie supplémentaire.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur CAROUX Guillaume remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur CAROUX Guillaume est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23128**

**EARL DU BREUCQ** représentée par Messieurs **CAROUX Guillaume, MERY DE MONTIGNY Marc** demeurant à **BELLE ET HOULLEFORT** a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 56 ha 94 a 85 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
BELLE ET HOULLEFORT	B461	ha 6 a 51 ca
	B175	8 ha 78 a 00 ca
	B175	1 ha 71 a 70 ca
	B335	16 ha 70 a 53 ca
	B335	1 ha 48 a 68 ca
	B345	13 ha 95 a 86 ca
	B345	2 ha 32 a 64 ca
	B469	1 ha 68 a 20 ca
	B580	ha 75 a 87 ca
CONTEVILLE LES BOULOGNE	A308	ha a 73 ca
	A308	ha a 73 ca
	A309	ha 6 a 17 ca
	A309	ha 6 a 17 ca
WIERRE EFFROY	C501	4 ha 00 a 00 ca
	C512	1 ha 33 a 97 ca
	C512	3 ha 99 a 79 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00015

Contrôle des structures - Rescrit - EARL  
DUFOUR.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

EARL DUFOUR

Monsieur DUFOUR Arnaud

1 rue de la canané

62270 LINZEUX

Réf. :62-23105

Réf. DRAAF : 80

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 25/03/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur DUFOUR Arnaud au sein de l'EARL DUFOUR sans apport de superficie supplémentaire.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur DUFOUR Arnaud remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur DUFOUR Arnaud est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23105**

**EARL DUFOUR** représentée par **Monsieur DUFOUR Arnaud** demeurant à **LINZEUX** a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 80 ha 10 a 17 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
62770 FILLIÈVRES	000 ZB 33 (A)	0.3253
62770 FILLIÈVRES	000 ZB 33 (B)	0.1177
62770 FILLIÈVRES	000 ZB 34 (A)	0.4033
62770 FILLIÈVRES	000 ZB 34 (B)	11.4087
62770 FILLIÈVRES	000 0C 78	0.7975
62770 FILLIÈVRES	000 0C 87	1.0355
62770 FILLIÈVRES	000 0C 88	1.9133
62770 FILLIÈVRES	000 0C 89	1.7780
62770 FILLIÈVRES	000 0C 11	0.2952
62770 FILLIÈVRES	000 0B 87	0.4785
62770 FILLIÈVRES	000 0B 112	1.5440
62770 FILLIÈVRES	000 ZW 14	0.4000
62770 FILLIÈVRES	000 ZB 41	2.9600
62770 FILLIÈVRES	000 ZB 65	5.2515
62770 FILLIÈVRES	000 ZL 49 (J)	0.5893
62770 FILLIÈVRES	000 ZL 49 (K)	0.2947
62770 FILLIÈVRES	000 ZL 52	1.4970
62270 LINZEUX	000 0B 151	0.4180
62270 LINZEUX	000 0B 209	0.8960
62270 LINZEUX	000 0B 215	0.0435
62270 LINZEUX	000 0B 216	0.6045
62270 LINZEUX	000 0B 226	0.2900
62270 LINZEUX	000 0B 230	0.1747
62270 LINZEUX	000 0B 232	0.1110
62270 LINZEUX	000 0B 233	0.1115
62270 LINZEUX	000 0B 235	0.0801
62270 LINZEUX	000 0B 236	0.1370
62270 LINZEUX	000 0B 239	0.1725
62270 LINZEUX	000 0B 311	0.6660
62270 LINZEUX	000 ZB 8	9.6050
62270 LINZEUX	000 ZD 18 (A)	1.8135
62270 LINZEUX	000 ZD 18 (C)	0.4570
62270 LINZEUX	000 ZD 21	3.0940
62270 LINZEUX	000 ZD 22	1.4860

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Communes	Références cadastrales	Superficie
62270 LINZEUX	000 ZD 29 (J)	1.5360
62270 LINZEUX	000 ZD 29 (K)	1.5360
62270 LINZEUX	000 ZD 52	0.3060
62270 LINZEUX	000 ZD 102	0.2410
62270 LINZEUX	000 ZE 54	1.4413
62270 LINZEUX	000 ZE 56	0.6222
62270 LINZEUX	000 ZE 58	0.2992
62270 LINZEUX	000 OB 227	0.0855
62270 LINZEUX	000 OB 228	0.3005
62270 MONCHEL-SUR-CANCHE	000 ZH 41	3.0520
62770 NOYELLES-LÈS-HUMIÈRES	000 ZB 55	0.6310
62770 WILLEMANT	000 ZC 15 (J)	2.5500
62770 WILLEMANT	000 ZC 15 (K)	1.2750
62770 WILLEMANT	000 ZC 17	0.2090
62770 WILLEMANT	000 ZC 18	0.2710
62770 WILLEMANT	000 OB 183	0.3991
62770 WILLEMANT	000 OB 199	0.7781
62770 WILLEMANT	000 OB 184	0.3985
62770 WILLEMANT	000 OB 185	0.7575
62770 WILLEMANT	000 OB 186	0.7636
62770 WILLEMANT	000 OB 187	1.3286
62770 WILLEMANT	000 OB 188	1.0023
62770 WILLEMANT	000 OB 196	0.2140
62770 WILLEMANT	000 OB 197	0.3088
62770 WILLEMANT	000 OB 198	0.3003
62770 WILLEMANT	000 OB 507	0.4044
62770 WILLEMANT	000 OB 508	0.4249
62770 WILLEMANT	000 OB 509	0.7823
62770 WILLEMANT	000 OB 513	1.1385
62770 WILLEMANT	000 OB 514	0.3220
62770 WILLEMANT	000 ZI 50	2.2330
62270 LINZEUX	000 ZL 8	1.2320

DRAAF

R32-2023-05-22-00016

Contrôle des structures - Rescrit - EARL VERNIER  
THIERRY.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises**

**Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23140

Réf. DRAAF : 91

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

EARL VERNIER THIERRY

Madame, Monsieur, VERNIER Martine et  
Thierry

20 Grande Rue

62140 REGNAUVILLE

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 22/03/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Madame VERNIER Martine au sein de l'EARL VERNIER THIERRY sans apport de superficie.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Madame VERNIER Martine remplit la condition de capacité professionnelle,
- Madame VERNIER Martine est pluriactive et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23140**

**EARL VERNIER THIERRY** représentée par Madame, Monsieur, **VERNIER** Martine demeurant à **REGNAUVILLE** a déposé un rescrit pour : 91 ha 96 a 91 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DUPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	ETC	Sub-Fic	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	219	C	00079			ZB 0007			02	T			042	10	
						ZB 0008			02	T			112	20	
						* TOTAL DU COMPTE =						154	30		
62	219	C	00093			ZB 0026			J 01	T			129	40	
						ZB 0028			K 03	T			064	70	
						* TOTAL DU COMPTE =						194	10		
62	219	C	00131			AD 0091			01	J			005	50	
						AD 0092			01	J			010	57	
						AD 0093			01	P			030	71	
						AD 0094			01	P			089	87	
* TOTAL DU COMPTE =						136	65								
62	219	G	00033			ZB 0006			02	T			025	60	
						ZB 0056			02	T			159	70	
						ZB 0057			02	T			054	50	
* TOTAL DU COMPTE =						239	80								
62	219	G	00055			AB 0115			01	P			002	24	
* TOTAL DU COMPTE =													002	24	
62	219	G	00056	O		AB 0093			01	P			001	01	
* TOTAL DU COMPTE =													001	01	
62	219	G	00058	O		ZB 0044			01	T			522	40	
						ZC 0030			J 02	T			023	20	

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFI	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub Fac	CLASSE	Group	Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)													
62	219	G	00058	O	ZC	0030		K	03	T				160	20	
						0030		L	04	T			160	20		
						0036			03	P			306	90		
						* TOTAL DU COMPTE =										1172
62	219	J	00004	O	AD	0062			02	P				208	60	
							* TOTAL DU COMPTE =									
62	219	L	00104		AB	0109			01	P				003	16	
* TOTAL DU COMPTE =										003	16					
62	219	S	00034		ZB	0025			02	T				065	30	
							* TOTAL DU COMPTE =									
62	219	V	00023		ZB	0028			03	P				040	20	
						0041			01	T			012	20		
						0060			01	T			112	80		
						* TOTAL DU COMPTE =										165
62	219	W	00025		AB	0101			01	P				001	46	
						0103			01	P			046	21		
						0108			01	P			014	01		
						* TOTAL DU COMPTE =										061
* TOTAL COMMUNE DE CAUMONT													240	94		
62	222	C	00053		ZB	0036			01	T				013	36	
						0037			01	T			015	87		
						* TOTAL DU COMPTE =										029
62	222	C	00068		ZE	0011			A	02	T			277	20	
						0011			B	03	P			528	80	
						* TOTAL DU COMPTE =										806
* TOTAL COMMUNE DE CHERIENNES													835	23		
62	382	G	00102		ZD	0005			01	T				082	29	
							* TOTAL DU COMPTE =									
62	382	G	00103	O	ZC	0043			01	T				107	34	
						0006			01	T			082	28		
						0025			J	03	T			123	75	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	ETC	Sub/Finc	CLASSE	GROUPES	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	382	G	00103	O	ZM	0025		K	04	T			123	75	
									* TOTAL DU COMPTE =			437	12		
									* TOTAL COMMUNE DE GOUY ST ANDRE			519	41		
62	395	G	00018		ZA	0015		J	01	T			282	90	
					ZA	0015		K	02	T			094	30	
									* TOTAL DU COMPTE =			377	20		
62	395	V	00006		ZA	0014			01	T			042	10	
									* TOTAL DU COMPTE =			042	10		
									* TOTAL COMMUNE DE GUIGNY			419	30		
62	481	C	00037		ZA	0007			02	T			319	10	
									* TOTAL DU COMPTE =			319	10		
62	481	V	00012		ZA	0006			02	T			318	80	
									* TOTAL DU COMPTE =			318	80		
									* TOTAL COMMUNE DE LABROYE			637	90		
62	677	M	00065		ZK	0003			03	T			035	60	
									* TOTAL DU COMPTE =			035	60		
62	677	V	00027		ZK	0005			03	T			108	90	
									* TOTAL DU COMPTE =			108	90		
									* TOTAL COMMUNE DE LE QUESNOY EN ARTOIS			144	50		
62	700	B	00053		ZB	0020		J	01	T			058	41	
					ZB	0020		K	02	T			058	42	
									* TOTAL DU COMPTE =			116	83		
62	700	C	00005	O	ZB	0031			02	P			161	32	
					ZD	0039			03	T			096	26	
									* TOTAL DU COMPTE =			257	58		
62	700	C	00040		ZB	0055			01	P			010	50	
									* TOTAL DU COMPTE =			010	50		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Fac	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Cs
62	700	C	00041	O	ZD	0048			01	P				095.65		
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>095.65</b>	
62	700	C	00042	O	ZB	0082			01	P				136.71		
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>136.71</b>	
62	700	D	00033		ZB	0027			J 02	T				053.15		
					ZB	0027			K 03	T				053.15		
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>106.30</b>	
62	700	E	00003		ZB	0021			J 01	T				155.30		
					ZB	0021			K 02	T				155.30		
					ZB	0059			01	P				058.53		
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>367.13</b>	
62	700	G	00045		ZA	0008			04	T				105.68		
					ZA	0014			03	T				177.86		
					ZA	0018			03	T				028.84		
					ZA	0041			04	T				017.83		
					ZA	0042			04	T				092.84		
					ZA	0044			03	T				090.99		
					ZB	0009			02	P				151.89		
					ZB	0047			01	P				295.48		
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>961.41</b>	
62	700	G	00047		A	0409			01	P				102.55		
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>102.55</b>	
62	700	H	00023		ZD	0032			J 01	T				055.35		
					ZD	0032			K 02	T				055.35		
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>110.70</b>	
62	700	L	00068		ZB	0056			01	P				071.91		
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>071.91</b>	
62	700	M	00037	O	ZB	0058			01	P				039.99		
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>039.99</b>	
62	700	R	00053		ZA	0013			03	T				498.91		
													<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>498.91</b>	
62	700	V	00009		ZA	0047			J 03	T				067.72		
					ZA	0047			K 04	T				067.72		
					ZB	0022			J 01	T				143.54		
					ZB	0022			K 02	T				143.55		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																			
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE								
DEPT	COM	L	NUMERO (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Flec	CLASSE	Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	Ha						
													A	Ca					
62	700	V	00009			ZB 0023				02 T				087	36				
						ZB 0024				02 T				143	02				
						ZB 0025				02 P				072	75				
						ZB 0028				J 02 T				032	38				
						ZB 0028				K 03 T				032	39				
						ZB 0029				J 02 T				012	15				
						ZB 0029				K 03 T				012	15				
						ZB 0030				J 02 T				056	81				
						ZB 0030				K 03 T				056	81				
						ZB 0081				01 P				100	00				
						ZD 0038				02 P				299	31				
						* TOTAL DU COMPTE =												1327	66
						62	700	V	00011			ZB 0026				02 T			031
* TOTAL DU COMPTE =												031	80						
* TOTAL COMMUNE DE REGNAUVILLE													4235	63					

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00017

Contrôle des structures - Rescrit - GAEC BEZU  
HAULLEVILLE.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises**

**Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23169  
Réf. DRAAF : 85

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

GAEC BEZU HAULLEVILLE

Madame, Messieurs BEZU Christine,  
Bernard, Adrien, Anthony

rue perdue

62390 QUOEUX HAUT MAISNIL

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 05/04/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur BEZU Anthony au sein du GAEC BEZU HAULLEVILLE sans apport de superficie supplémentaire.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur BEZU Anthony remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur BEZU Anthony est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/12

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/12

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23169**

**GAEC BEZU HAULLEVILLE** représentée par Madame, Messieurs **BEZU Christine, Bernard, Adrien, Anthony** demeurant à **QUOEUX HAUT MAISNIL** a déposé un rescrit pour : 287 ha 49 a 14 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
QUOEUX HAUT MAISNIL	ZL 14	3 ha 09 a 58 ca
	ZD 20	8 ha 32 a 73 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Finc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	060	B	00337	O		ZN 0014		J 04	T				31274		
						ZN 0014		K 05	T				15636		
										* TOTAL DU COMPTE =		46910			
62	060	B	00560			ZN 0062		03	T				02340		
						ZN 0064		03	T				16550		
								* TOTAL DU COMPTE =		18890					
62	060	C	00513			ZN 0061		03	T				04200		
						ZN 0066		05	P				05130		
						ZN 0071		J 03	T				07510		
						ZN 0071		K 04	T				07510		
						ZN 0072		J 03	T				20900		
						ZN 0072		K 04	T				20900		
		* TOTAL DU COMPTE =		66150											
* TOTAL COMMUNE D' AUXI LE CHATEAU													131950		
62	182	H	00009	O		ZH 0009		03	T				03122		
						ZH 0010		01	T				15578		
						ZH 0013		J 01	T				31314		
						ZH 0013		K 03	T				33260		
						ZH 0027		01	T				34418		
						ZM 0037		J 04	T				12612		
						ZM 0037		K 05	T				08976		
		* TOTAL DU COMPTE =		139280											

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Flec	CLASSE	Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	182	M	00030	O		ZH 0025		J 01	T				374	16	
						ZH 0025		K 03	T				374	15	
								* TOTAL DU COMPTE =					748	31	
62	182	P	00038	O		ZD 0017		03	T				038	82	
						ZH 0031		01	T				130	42	
								* TOTAL DU COMPTE =					169	24	
62	182	P	00093			ZH 0003		02	T				095	30	
								* TOTAL DU COMPTE =					095	30	
62	182	P	00110	O		ZD 0018		03	T				043	37	
						ZH 0004		03	T				040	72	
						ZH 0005		03	T				065	71	
						ZH 0006		J 02	T				426	57	
						ZH 0039		01	P				090	00	
		* TOTAL DU COMPTE =					666	37							
62	182	T	00050	O		ZM 0036		J 04	T				150	12	
						ZM 0036		K 05	T				111	00	
								* TOTAL DU COMPTE =					261	12	
62	182	T	00055	O		ZM 0029		J 02	T				020	76	
						ZM 0029		K 04	T				023	94	
								* TOTAL DU COMPTE =					044	70	
* TOTAL COMMUNE DE BUIRE AU BOIS													3377	84	
62	335	B	00175	O		ZP 0010		01	T				240	70	
						ZP 0012		01	T				031	30	
						ZP 0022		02	T				030	30	
						ZP 0023		02	T				048	70	
						ZX 0019		J 01	T				051	02	
						ZX 0019		K 02	T				050	46	
						ZX 0019		L 03	T				024	36	
						ZX 0020		J 01	T				084	89	
						ZX 0020		K 02	T				070	56	
						ZX 0020		L 03	T				039	34	
								* TOTAL DU COMPTE =					671	63	
62	335	B	00303			ZP 0020		02	T				216	10	
								* TOTAL DU COMPTE =					216	10	
62	335	D	00382			ZP 0024		02	T				036	10	
						ZP 0025		J 01	T				450	40	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)



DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	B/O	Sub Fac	CLASSE	Groupe	Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	411	B	00066		ZC	0017			01	T				082	55	
									* TOTAL DU COMPTE =					336	35	
62	411	B	00090		ZC	0005			02	P				349	65	
									* TOTAL DU COMPTE =					349	65	
62	411	B	00092		ZC	0013			01	T				048	68	
									* TOTAL DU COMPTE =					048	68	
62	411	B	00094		AC	0088			03	P				066	48	
					ZC	0011			01	T				248	50	
					ZC	0012			01	T				031	66	
									* TOTAL DU COMPTE =					346	64	
62	411	B	00095		ZC	0021			01	T				109	46	
									* TOTAL DU COMPTE =					109	46	
62	411	D	00053		AC	0002			01	T				050	97	
					AC	0043			02	P				068	65	
					AC	0044		J	02	P				176	05	
					AC	0044		K	03	P				176	05	
					AC	0046			04	P				170	80	
					AC	0054			02	T				044	33	
					AC	0085			04	P				448	88	
					AC	0087			04	P				028	41	
					ZA	0021		A	01	T				819	51	
					ZA	0021		B	03	P				056	62	
					ZA	0026			01	T				106	57	
					ZA	0029		J	01	T				319	94	
					ZA	0029		K	02	T				106	64	
					ZA	0030			03	T				117	05	
					ZA	0046			03	P				175	28	
									* TOTAL DU COMPTE =					2865	55	
62	411	G	00022		ZA	0023			01	T				057	28	
									* TOTAL DU COMPTE =					057	28	
62	411	S	00011		ZC	0019			01	T				186	37	
									* TOTAL DU COMPTE =					186	37	
62	411	S	00013		ZC	0020			01	T				072	20	
									* TOTAL DU COMPTE =					072	20	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub Fiec	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha A Ca		
62	411	T	00013		ZC	0016								06845	
														* TOTAL DU COMPTE =	06845
62	411	V	00013		AC	0080								03070	
					AC	0081								03070	
														* TOTAL DU COMPTE =	06140
														* TOTAL COMMUNE D' HARAVESNES	463253
62	518	P	00068		ZC	0026								03520	
					ZD	0035								06440	
					ZD	0036								08260	
					ZD	0040		A	03	T				07756	
					ZD	0040		B	03	P				04194	
														* TOTAL DU COMPTE =	30170
62	518	P	00079		ZD	0033								15300	
					ZD	0039		A	03	T				07641	
					ZD	0039		B	03	P				04119	
														* TOTAL DU COMPTE =	27060
														* TOTAL COMMUNE DE LINZEUX	57230
62	683	+	00003		ZH	0029								08947	
														* TOTAL DU COMPTE =	08947
62	683	+	00037		AM	0049		A	01	P				01930	
					AM	0052		A	01	P				18735	
														* TOTAL DU COMPTE =	20665
62	683	B	00108	O	AM	0044								00440	
					AM	0045		A	01	J				00774	
					AN	0029								12177	
					AN	0140								08923	
					AW	0073								09278	
					AW	0107								02025	
					ZD	0013		J	01	T				10055	
					ZD	0013		K	02	T				13117	
					ZD	0013		L	03	T				09703	
					ZE	0028								08098	
					ZL	0012		J	01	T				07671	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																								
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE													
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Frac	CLASSE	Groupe	Cultural	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca								
62	683	B	00108	O		ZL 0012			K 02 T								02726							
						ZL 0012			L 03 T												00787			
						ZL 0013			J 01 T													03131		
						ZL 0013			K 02 T														00112	
						ZL 0013			L 03 T														01126	
						ZL 0014			J 01 T														24645	
						ZL 0014			K 02 T														00725	
						ZL 0014			L 03 T														05588	
						ZL 0015			J 01 T															24011
						ZL 0015			K 02 T															03224
						ZR 0022			J 01 T															01424
						ZR 0022			K 02 T															01498
						ZR 0022			L 03 T															02151
																								* TOTAL DU COMPTE = 153409
						62	683	B	00113			AM 0075			01 P									00173
ZD 0014			J 02 T																	09956				
ZD 0014			K 03 T																		02199			
ZE 0029			01 T																			50828		
ZH 0030			03 T																			11945		
ZK 0005			01 T																				08183	
ZK 0015			J 01 T																				110192	
ZK 0015			K 02 T																				10576	
ZK 0015			L 03 T																				01315	
																		* TOTAL DU COMPTE = 205367						
62	683	B	00137	O		ZE 0030			J 01 T									02441						
						ZE 0030			K 02 T												00221			
																						* TOTAL DU COMPTE = 02662		
62	683	B	00163	O		AL 0018			A 02 P									00905						
						AL 0019			A 02 P												02685			
																						* TOTAL DU COMPTE = 03590		
62	683	D	00126	O		ZH 0027			02 T									28438						
																						* TOTAL DU COMPTE = 28438		
62	683	D	00127	O		ZH 0028			J 02 T									03638						
						ZH 0028			K 03 T												03637			
																						* TOTAL DU COMPTE = 07275		
62	683	D	00131			ZH 0011			J 01 T									53257						
						ZH 0011			K 02 T												11678			
																						* TOTAL DU COMPTE = 64935		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)



DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub Fac	CLASSE	Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE		
													Hh	A	Ca
62	683	L	00090		AW	0106			01	P			0	15	00
									* TOTAL DU COMPTE =				0	15	00
62	683	M	00044		ZK	0029			J	01	T		1	44	94
					ZK	0029			K	02	T		2	68	50
					ZK	0029			L	03	T		2	23	90
									* TOTAL DU COMPTE =				6	37	34
62	683	M	00048		AW	0113			01	P			3	06	76
									* TOTAL DU COMPTE =				3	06	76
62	683	P	00036		AW	0114			01	P			0	10	29
					ZH	0016			01	T			0	69	59
									* TOTAL DU COMPTE =				0	79	88
62	683	P	00067		AV	0030			01	P			0	30	20
					AW	0100			01	P			0	00	34
					AW	0101			01	P			0	96	41
					ZH	0003			J	01	T		1	65	22
					ZH	0003			K	02	T		0	08	01
					ZH	0013			J	01	T		4	17	77
					ZH	0013			K	02	T		0	75	56
					ZH	0014			J	01	T		5	58	95
					ZH	0014			K	02	T		0	89	80
					ZH	0014			L	03	T		0	14	82
									* TOTAL DU COMPTE =				14	57	08
62	683	R	00050		AM	0002			01	P			1	53	75
									* TOTAL DU COMPTE =				1	53	75
62	683	S	00042		AW	0108			01	P			0	03	00
									* TOTAL DU COMPTE =				0	03	00
									* TOTAL COMMUNE DE QUOEUX HAUT MAINIL				11	361	54
62	838	B	00031	O	A	0095			02	P			0	11	48
					A	0097			02	P			0	99	47
					B	0005			05	T			1	63	02
					B	0016			01	T			0	56	64
					B	0017			01	T			0	27	65
					B	0127			02	T			0	43	30
					B	0138			04	T			0	33	77
					B	0211			04	T			2	03	52
					B	0212			03	T			0	66	33
					B	0218			01	T			0	12	51

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe	Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	838	B	00031	O		C 0166			03	T				07280		
									* TOTAL DU COMPTE =					79049		
62	838	B	00040	O		A 0025			04	P				05310		
						A 0034			04	T				07305		
						A 0178			02	T				02355		
						B 0068			01	T				10613		
						B 0070			01	T				04375		
						B 0217			01	T				02261		
						C 0050			01	P				03029		
						C 0051			01	P				01510		
						C 0125			02	P				04370		
									* TOTAL DU COMPTE =					41128		
62	838	B	00069			A 0008			05	T				11318		
						A 0031			02	T				01996		
						B 0004			01	T				02268		
						B 0059			01	T				02702		
						B 0064			01	T				02227		
						B 0065			01	T				04454		
						B 0066			01	T				01071		
						B 0067			01	T				01249		
						B 0122			02	T				02261		
						B 0172			04	T				08653		
						B 0221			01	T				00639		
						C 0165			03	T				07336		
									* TOTAL DU COMPTE =					46174		
62	838	C	00048			C 0049			01	P				03810		
						C 0055			01	P				01939		
						C 0056			01	P				04226		
									* TOTAL DU COMPTE =					09975		
62	838	C	00054			B 0072			01	T				03228		
						B 0076			01	T				05373		
									* TOTAL DU COMPTE =					08601		
62	838	D	00028	O		B 0052			01	T				12990		
									* TOTAL DU COMPTE =					12990		
62	838	V	00002	O		A 0042			03	T				06912		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTD	Sub-Fiec	CLASSE	Groupe Culturel	ANT	CULT CAD	Hb	A	Ca
62	838	V	00002	O		B 0007			01	T					01304
						B 0015			01	P				06283	
						B 0022			01	T				02780	
						B 0103			J 03	T				01448	
						B 0103			K 04	T				01448	
						B 0104			03	T				00404	
						B 0159			02	T				07163	
						B 0162			03	P				06350	
						C 0009			01	P				08247	
						* TOTAL DU COMPTE =									
* TOTAL COMMUNE DE VAULX												240257			
62	868	G	00033			ZK 0061			J 02	T				02832	
						ZK 0061			K 03	T			02832		
						* TOTAL DU COMPTE =									
62	868	S	00026			ZK 0059			J 02	T				03403	
						ZK 0059			K 03	T			03403		
						ZK 0060			02	T			01708		
* TOTAL DU COMPTE =												08514			
* TOTAL COMMUNE DE WAIL												13778			

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00018

Contrôle des structures - Rescrit - GAEC  
THELLIER Jacques et Julien.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Réf. :62-23144  
Réf. DRAAF : 90

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

GAEC THELLIER JACQUES ET JULIEN

Madame, Monsieur THELLIER Isabelle,  
Julien

15 rue barlet

62127 BAILLEUL AUX CORNAILLES

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 27/03/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Madame THELLIER Isabelle dans le GAEC sans apport de superficie.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Madame THELLIER Isabelle remplit la condition de capacité professionnelle,
- Madame THELLIER Isabelle est pluriactive et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/6

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23144**

**GAEC THELLIER JACQUES ET JULIEN** représenté par Madame, Monsieur **THELLIER Isabelle, Julien** demeurant à **BAILLEUL AUX CORNAILLES** a déposé un rescrit pour : 93 ha 09 a 87 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Fisc	CLASSE	Groupes Culturels	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	070	B	00065	O	ZC	0092			03	T			2	02	34
									* TOTAL DU COMPTE =				2	02	34
62	070	B	00075		ZD	0054			K	03	T		0	39	72
					ZD	0054			L	02	T		0	10	44
									* TOTAL DU COMPTE =				0	50	16
62	070	C	00023	O	ZI	0030			04	T			0	36	10
									* TOTAL DU COMPTE =				0	36	10
62	070	C	00025	O	ZH	0033			02	T			0	32	40
									* TOTAL DU COMPTE =				0	32	40
62	070	H	00052		ZC	0030			01	T			0	32	20
					ZH	0018			02	P			0	85	90
									* TOTAL DU COMPTE =				1	18	10
62	070	H	00054	O	ZC	0046			03	P			0	44	70
									* TOTAL DU COMPTE =				0	44	70
62	070	L	00008	O	ZC	0091			03	T			0	04	06
									* TOTAL DU COMPTE =				0	04	06
62	070	M	00059		D	0265			01	P			0	80	58
									* TOTAL DU COMPTE =				0	80	58

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub./Rec	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
62	070	M	00061	O	ZC	0070		A	02	P			112.40			
																<b>* TOTAL DU COMPTE = 112.40</b>
62	070	M	00062	O	ZD	0031		J	01	T			0.4135			
					ZD	0031		K	02	T			0.4135			
					ZH	0096			02	T			203.70			
																<b>* TOTAL DU COMPTE = 286.40</b>
62	070	R	00052		D	0227		A	01	J			0.0524			
					D	0227		B	01	P			0.1183			
					ZI	0051			02	P			0.4550			
					ZI	0052			02	P			2.9400			
					ZI	0053			03	P			1.8450			
																<b>* TOTAL DU COMPTE = 5.4107</b>
62	070	R	00053		ZH	0070			04	T			2.1620			
					ZI	0004			02	P			0.7900			
					ZL	0015			01	T			2.1054			
																<b>* TOTAL DU COMPTE = 5.0574</b>
62	070	S	00020	O	ZC	0057			03	P			0.4500			
																<b>* TOTAL DU COMPTE = 0.4500</b>
62	070	T	00019		ZD	0009			02	T			1.0780			
					ZD	0037		J	01	T			1.2190			
					ZD	0037		K	02	T			1.2190			
																<b>* TOTAL DU COMPTE = 3.5160</b>
62	070	T	00020		ZD	0015		J	01	T			0.4313			
					ZD	0015		K	02	T			0.2157			
																<b>* TOTAL DU COMPTE = 0.6470</b>
62	070	T	00027		ZC	0028			01	T			0.1980			
					ZD	0008			02	T			0.6820			
					ZD	0010			02	T			0.1970			
					ZD	0034		J	01	T			1.0395			
					ZD	0034		K	02	T			1.0395			
																<b>* TOTAL DU COMPTE = 3.1560</b>
62	070	T	00028		ZC	0087		J	02	P			0.9092			
					ZC	0087		K	03	P			0.9093			
					ZD	0013		J	01	T			0.4894			
					ZD	0013		K	02	T			0.2446			
					ZD	0014		J	01	T			0.3227			

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Frac	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	070	T	00028		ZD	0014			K 02	T					0 17 63
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>3 05 15</b>	
62	070	T	00031		ZC	0033			01	T					1 38 10
					ZC	0043			A 01	T					0 73 00
					ZC	0043			B 02	T					0 80 30
					ZC	0055			03	P					0 08 10
					ZC	0076			03	T					2 24 40
					ZD	0011			02	T					0 12 80
					ZD	0032			J 01	T					0 86 85
					ZD	0032			K 02	T					0 86 85
					ZD	0036			J 01	T					0 44 35
					ZD	0036			K 02	T					0 44 35
					ZI	0005			02	T					1 48 80
					ZI	0054			03	P					0 50 00
					ZI	0055			03	P					0 37 90
					ZI	0056			04	P					0 69 20
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>11 05 00</b>	
62	070	T	00032		ZC	0058			A 04	P					2 49 40
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>2 49 40</b>	
62	070	T	00033		ZC	0048			03	P					0 67 50
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>0 67 50</b>	
62	070	T	00037		ZD	0053			K 03	T					0 57 67
					ZD	0053			L 02	T					0 15 16
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					<b>0 72 83</b>	
									<b>* TOTAL COMMUNE DE BAILLEUL AUX CORNAILLES</b>					<b>45 90 83</b>	
62	166	T	00102		ZB	0017			03	T					1 89 69
					ZB	0018			02	T					1 74 70
					ZB	0033			01	T					3 57 19
					ZC	0008			J 04	T					0 64 39
					ZC	0008			K 05	T					0 07 16
					ZC	0010			05	T					0 30 21
									<b>* TOTAL COMMUNE DE BOURS</b>					<b>8 23 34</b>	
62	221	B	00069		ZB	0052			02	T					1 48 00

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Flec	CLASSE	Groupe	Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)													
62	221	B	00089		ZB	0055			02	T				3 18 96		
									* TOTAL DU COMPTE =				4 66 96			
62	221	C	00032	O	ZH	0005			03	T				0 67 00		
									* TOTAL DU COMPTE =				0 67 00			
62	221	G	00089		ZB	0056			02	T				2 93 24		
									* TOTAL DU COMPTE =				2 93 24			
62	221	R	00043		ZH	0076			02	T				2 09 99		
									* TOTAL DU COMPTE =				2 09 99			
62	221	R	00044		ZE	0037			03	T				2 07 70		
						ZE	0038		03	T				0 31 90		
						ZH	0075		02	T				0 66 31		
									* TOTAL DU COMPTE =				3 05 91			
62	221	R	00046		ZI	0016			02	T				7 59 80		
									* TOTAL DU COMPTE =				7 59 80			
62	221	T	00027		ZH	0052			01	T				0 91 40		
						ZI	0060		02	T				0 97 50		
									* TOTAL DU COMPTE =				1 88 90			
62	221	T	00028		ZB	0030			02	T				1 83 20		
						ZB	0031		02	T				0 42 40		
						ZB	0032		02	T				0 15 90		
						ZH	0027		02	P				2 92 40		
						ZH	0033		02	T				0 56 10		
						ZH	0034		02	T				0 43 10		
						ZI	0015		02	T				0 28 20		
						ZI	0061		02	T				2 12 10		
						ZI	0063		02	T				0 42 00		
									* TOTAL DU COMPTE =				9 15 40			
62	221	T	00037		ZH	0026			02	P				0 21 50		
									* TOTAL DU COMPTE =				0 21 50			
62	221	T	00044		ZH	0020			03	T				0 99 90		
						ZH	0021		03	T				1 07 20		
						ZH	0031		02	T				0 71 50		
						ZH	0032		02	T				0 98 20		

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Flec	CLASSE	Groupe	Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)													
62	221	T	00044		ZH	0072			02	T				0 10 30		
									* TOTAL DU COMPTE =				3 87 10			
									* TOTAL COMMUNE DE CHELERS				36 15 80			
62	820	T	00066		ZM	0009			02	T				2 79 90		
									* TOTAL COMMUNE DE TINCQUES				2 79 90			

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00020

Contrôle des structures - Rescrit - PAQUET  
Samuel.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Monsieur PAQUET Samuel  
1 rue de l'Église  
62138 VIOLAINES

Réf. :62-23135  
Réf. DRAAF : 81

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 21/03/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 59 ha 67 a 74 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
n°62-23135

Monsieur **PAQUET Samuel** demeurant à **VIOLAINES** a déposé un rescrit pour : 59 ha 67 a 74 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	SUB.F/NC	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	373	D	00091	O		ZC	0057		02	T				0	11	07
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					0	11	07
62	373	D	00157			ZB	0118		02	T				0	00	56
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					0	00	56
62	373	D	00185			AE	0064		01	T				0	29	12
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					0	29	12
62	373	D	00204			ZB	0120		02	T				0	01	06
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					0	01	06
62	373	D	00217	O		ZC	0055		J	01	T			0	07	46
						ZC	0055		K	02	T			0	07	47
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					0	14	93
62	373	D	00268	O		ZC	0053		J	01	T			0	49	60
						ZC	0053		K	02	T			0	47	80
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					0	97	40
62	373	D	00269			ZC	0052		J	01	T			0	23	48
						ZC	0052		K	02	T			0	21	96
									<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>					0	45	44
62	373	D	00270			ZB	0023		03	T				1	94	51
						ZC	0051		J	01	T			2	28	15

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFI	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Frac	CLASSE	Grande Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	373	D	00270		ZC	0051			K 02	T			240	21	
									* TOTAL DU COMPTE =			662	87		
62	373	D	00271		ZB	0024			03	T			194	51	
					ZB	0036			J 02	T			178	32	
					ZB	0036			K 03	T			106	51	
					ZC	0050			J 01	T			258	10	
					ZC	0050			K 02	T			115	69	
									* TOTAL DU COMPTE =			853	13		
62	373	F	00043	O	ZB	0033			03	T			090	93	
									* TOTAL DU COMPTE =			090	93		
62	373	H	00046	O	ZB	0121			J 02	T			046	26	
					ZB	0121			K 03	T			018	16	
					ZC	0054			J 01	T			014	02	
					ZC	0054			K 02	T			013	87	
									* TOTAL DU COMPTE =			092	31		
62	373	L	00096		ZB	0034			J 02	T			006	86	
					ZB	0034			K 03	T			039	59	
									* TOTAL DU COMPTE =			046	45		
62	373	P	00064		ZC	0056			J 01	T			057	49	
					ZC	0056			K 02	T			071	88	
									* TOTAL DU COMPTE =			129	36		
62	373	R	00036		ZB	0119			02	T			000	73	
									* TOTAL DU COMPTE =			000	73		
					<b>* TOTAL COMMUNE DE GIVENCHY LES LA BASSEE</b>								2075	36	
62	529	L	00243		AO	0016			01	T			017	58	
									* TOTAL DU COMPTE =			017	58		
62	529	P	00069		AO	0017			01	T			226	63	
									* TOTAL DU COMPTE =			226	63		
					<b>* TOTAL COMMUNE DE LORGIES</b>								244	21	
62	863	+	00005		ZH	0030			J 02	T			056	63	
					ZH	0030			K 03	T			012	46	
									* TOTAL DU COMPTE =			069	09		
62	863	+	00007	D	AE	0679			02	T			000	43	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																					
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE										
DEPT	COM	L	NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca					
62	863	+	00007	O		AE	0684										00304				
							ZH										0040	J	01	T	04438
							ZH										0040	K	02	T	00388
							* TOTAL DU COMPTE =												05173		
62	863	+	00235			AE	0682										00283				
																	* TOTAL DU COMPTE =				
62	863	+	00452	O		ZE	0106										25147				
							ZH										0106	K	03	T	02876
							* TOTAL DU COMPTE =												28023		
62	863	C	00042	O		Zi	0054										01009				
							* TOTAL DU COMPTE =												01009		
62	863	C	00346			Zi	0039										03751				
							Zi										0039	K	02	T	01729
							* TOTAL DU COMPTE =												05480		
62	863	C	00386			Zi	0035										25265				
							Zi										0035	K	02	T	05847
* TOTAL DU COMPTE =												31112									
62	863	D	00484	O		ZH	0017										06705				
																	* TOTAL DU COMPTE =				
62	863	D	00489	O		ZH	0016										08217				
																	* TOTAL DU COMPTE =				
62	863	D	00734			Zi	0094										00959				
																	* TOTAL DU COMPTE =				
62	863	D	00826			ZH	0018										09001				
							ZH										0054	J	01	T	14406
							ZH										0054	K	02	T	05328
							* TOTAL DU COMPTE =												28735		
62	863	D	00830			AE	0142										02810				
							AE										0143		02	T	02844
							ZH										0053	J	01	T	14407

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Finc	CLASSE	Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	863	D	00830		ZH	0053			K 02	T			0.53	28	
									* TOTAL DU COMPTE =				2.53	89	
62	863	D	00847		AK	0078			02	T			1.49	76	
									* TOTAL DU COMPTE =				1.49	76	
62	863	D	00856		ZE	0105			J 01	T			0.36	30	
					ZE	0105			K 04	T			0.05	66	
					ZI	0041			J 01	T			0.92	28	
					ZI	0041			K 02	T			0.13	27	
									* TOTAL DU COMPTE =				1.47	51	
62	863	D	00904		AK	0384			K 01	J			0.01	75	
									* TOTAL DU COMPTE =				0.01	75	
62	863	F	00184		ZI	0038			J 01	T			0.23	63	
					ZI	0038			K 02	T			0.14	04	
					ZI	0095			01	T			3.06	61	
									* TOTAL DU COMPTE =				3.44	28	
62	863	F	00191		AK	0387			K 02	P			0.02	72	
									* TOTAL DU COMPTE =				0.02	72	
62	863	L	00352	O	ZH	0036			01	T			0.09	96	
									* TOTAL DU COMPTE =				0.09	96	
62	863	L	00462		ZH	0038			01	T			0.10	14	
									* TOTAL DU COMPTE =				0.10	14	
62	863	L	00531	O	ZH	0039			01	T			0.70	47	
									* TOTAL DU COMPTE =				0.70	47	
62	863	L	00577		ZH	0035			01	T			0.06	31	
									* TOTAL DU COMPTE =				0.06	31	
62	863	P	00131		AI	0781			02	P			0.18	06	
					AL	0415			01	T			0.38	30	
					ZH	0015			02	T			3.25	16	
					ZH	0037			01	T			0.10	29	
									* TOTAL DU COMPTE =				3.91	81	
62	863	P	00157		AI	0709			02	P			0.09	50	
									* TOTAL DU COMPTE =				0.09	50	
62	863	P	00222	O	ZH	0033			J 01	T			0.44	68	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Fin	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca	
62	863	P	00222	O	ZH	0033			K 02	T					0 10 21	
									* TOTAL DU COMPTE =						0 54 89	
62	863	P	00282		AI	0782			02	P					0 00 81	
									* TOTAL DU COMPTE =						0 00 81	
62	863	P	00293		AH	0082			02	T					0 14 29	
					ZH	0014			J 02	T					1 72 63	
					ZH	0014			K 03	T					0 31 82	
					ZI	0037			J 01	T					4 65 76	
					ZI	0037			K 02	T					0 62 42	
					ZI	0040			J 01	T					0 47 88	
					ZI	0040			K 02	T					0 10 23	
					ZI	0055			J 01	T					0 30 12	
					ZI	0055			K 02	T					0 81 46	
					ZI	0102			01	T					0 31 86	
									* TOTAL DU COMPTE =						9 48 49	
62	863	R	00145		AK	0383			02	P					0 01 84	
									* TOTAL DU COMPTE =						0 01 84	
62	863	R	00157		AK	0385			02	P					0 02 43	
									* TOTAL DU COMPTE =						0 02 43	
62	863	T	00167	O	ZH	0034			J 01	T					0 05 37	
					ZH	0034			K 02	T					0 04 12	
									* TOTAL DU COMPTE =						0 09 49	
62	863	V	00173		AK	0386			02	P					0 06 07	
									* TOTAL DU COMPTE =						0 06 07	
					* TOTAL COMMUNE DE VIOLAINES											3 64 8 17
									Parcelles total							59 67 74

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-05-22-00021

Contrôle des structures - Rescrit - PRUVOST  
Anthony.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Monsieur PRUVOST Anthony  
46 rue de monteville  
62310 COUPELLE VIEILLE

Réf. :62-23139  
Réf. DRAAF : 78

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 23/03/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 57 ha 84 a 93 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22 mai 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' with a cross inside, followed by a horizontal line.

Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23139**

Monsieur PRUVOST Anthony demeurant à COUPELLE VIEILLE a déposé un rescrit pour : 57 ha 84 a 93 ca

Commune	Réf cadastrale	Surface exacte
Coupelle Vieille	B0105	0ha,51a,75ca,
Coupelle Vieille	ZH0087	1ha,49a,50ca,
Coupelle Vieille	ZH0096	0ha,48a,38ca,
Coupelle Vieille	ZK0072	0ha,68a,63ca
Coupelle Vieille	ZK0035	0ha,55a,00ca,
Coupelle Vieille	B0411	0ha,36a,04ca,
Coupelle Vieille	ZK0034	0ha,46a,90ca,
Coupelle Vieille	ZK0115	0ha,90a60ca,
Coupelle Vieille	ZK0031	0ha,48a,63ca,
Coupelle Vieille	ZK0033	0ha,45a,88ca,
Coupelle Vieille	ZK0038	0ha,59a,39ca,
Coupelle Vieille	ZK0041	2ha,87a,07ca,
Coupelle Vieille	ZK0078	0ha,86a,32ca,
Coupelle Vieille	ZK0078	1ha,72a,63ca,
Coupelle Vieille	ZK0079	0ha,63a,43ca,
Coupelle Vieille	ZK0079	0ha,63a,44ca,
Coupelle Vieille	zk0080	0ha,45a,35ca,
Coupelle Vieille	zk0080	0ha,45a,36ca,
Coupelle Vieille	zk0082	0ha,43a,31ca,
Coupelle Vieille	zk0082	0ha,43a,31ca,
Coupelle Vieille	zk0090	0ha,67a,56ca,
audincthum	zd0005	0ha,82a,50ca,
renty	zd0023	1ha,34a,36ca,
renty	zd0025	0ha,31a,96ca,
renty	zn0031	2ha,42a,98ca,
dennebroeucq	za0067	0ha,52a,57ca,
dennebroeucq	za0068	0ha,88a,93ca,
dennebroeucq	zb0124	1ha,13a,55ca,
Coupelle Vieille	b0343	0ha,32a,00ca,
Coupelle Vieille	b0344	0ha,35a,88ca,
Coupelle Vieille	zk0073	0ha,79a,64ca
Coupelle Vieille	zk0073	1ha,59a,29ca,
Coupelle Vieille	zk0114	0ha,28a,30ca,
Coupelle Vieille	zk0116	0ha,39a,19ca
Coupelle Vieille	zk0122	0ha,15a,48ca,
Coupelle Vieille	zk0123	0ha,51a,26ca,
Coupelle Vieille	zk0124	0ha,17a,30ca,
Coupelle Vieille	zk0125	0ha,40a,80ca,
renty	zn0032	1ha,07a,49ca,
Coupelle Vieille	b0345	0ha,36a,68ca,
Coupelle Vieille	b0346	0ha,09a,36ca,

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Coupele Vieille	zi0069	1ha,54a,20ca,
Coupele Vieille	zi0077	2ha,22a,47ca,
Coupele Vieille	zi0084	0ha,44a,16ca,
renty	zi0022	1ha,62a,08ca,
renty	zi0022	1ha,62a,08ca,
renty	zk0029	0ha,97a,49ca,
renty	zk0029	0ha,32a,50ca,
audincthum	zp0002	0ha,69a,90ca,
audincthum	zp0003	0ha,32a,99ca,
Coupele Vieille	zi0068	0ha,57a,05ca,
Coupele Vieille	zi0032	2ha,00a,63ca
Coupele Vieille	zi0089	1ha,05a,15ca,
Coupele Vieille	b0010	0ha,56a,45ca,
Coupele Vieille	zi0071	1ha,24a,37ca,
Coupele Vieille	zk0030	0ha,31a,43ca
Coupele Vieille	zi0091	0ha,52a,58ca,
Coupele Vieille	zi0039	1ha,52a,77ca,
Coupele Vieille	zi0040	1ha,46a,99ca,
audincthum	zi0125	0ha,61a,95ca,
audincthum	zi0125	0ha,61a,95ca,
Coupele Vieille	zk0036	2ha,38a,21ca,
Coupele Vieille	zk0037	0ha,52a,61ca,
Coupele Vieille	zi0028	0ha,18a,95ca
renty	zi0033	0ha,04a,61ca,
Coupele Vieille	zi0081	0ha,45a,32ca,
Coupele Vieille	zi0081	0ha,45a,32ca,
Coupele Vieille	zi0029	0ha,16a,71ca,
audincthum	zi0004	0ha,65a,85ca
audincthum	zi0004	0ha,65a,85ca
Coupele Vieille	zi0070	0ha,62a,68ca,
Coupele Vieille	zi0070	0ha,62a,69ca,
Coupele Vieille	zi0083	0ha,51a,61ca,

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)